

# Comment augmenter son influence à titre d'élue municipale



**Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est  
Juin 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
Les gens qui peuvent vous aider dans la municipalité.....	4
◆ Les collègues du conseil .....	4
◆ Les fonctionnaires et les professionnels attirés à certains dossiers.....	7
◆ Les comités para-municipaux .....	7
◆ Les groupes communautaires.....	8
Les gens qui peuvent vous aider hors de la municipalité .....	10
◆ La municipalité régionale de comté (MRC).....	10
◆ Les Conférences régionales des élus .....	11
◆ Les réunions intermunicipales .....	11
◆ Les mairesses et conseillères d'autres conseils municipaux.....	12
◆ Les associations et réseaux municipaux.....	12
Les occasions de démontrer votre influence .....	13
◆ les rencontres entre le conseil municipal et la population .....	13
◆ les référendums et les pétitions.....	14

## Introduction

- Vous êtes mairesse ou conseillère, peut-être même préfète d'une MRC ou présidente d'une des conférences régionales des élus.
- Vous avez été élue par acclamation ou possiblement par élection.
- Vous siégez comme seule femme ou peut-être avec une autre collègue ou vous avez un conseil paritaire.
- Vous avez de grands dossiers à défendre, vous présidez des comités et vous voulez faire avancer des dossiers.

L'exercice d'être une élue municipale implique le respect des règles de démocratie, donc de décisions prises en commun pour le bien public. Afin d'être représentatif et d'obtenir une pluralité d'opinions, les conseils municipaux sont composés d'au moins 7 personnes<sup>1</sup>, dont une mairesse et un maire.

Dans ce contexte, il est essentiel d'avoir de l'influence et de vous sentir soutenue dans vos discussions et vos propositions. En n'étant pas la seule à défendre un dossier qui vous tient à cœur et qui est bénéfique pour la municipalité ou même la région, tout le monde en profitera.

Le petit guide vise donc à vous donner quelques pistes de solutions sur des façons d'augmenter votre influence, selon une stratégie *gagnant-gagnant* et en connaissant les outils qui sont disponibles.

Bonne lecture!

Note : le guide étant conçu en format informatique et non papier, celui-ci peut être modifié aisément. Faites-nous part de vos commentaires, de vos expériences comme élue et de vos sources d'influence; peut-être nous sera-t-il possible d'en bonifier le guide.

---

<sup>1</sup> Il existe quelques exceptions où le conseil municipal est composé de moins de 7 personnes.

## Les gens qui peuvent vous aider dans la municipalité

Dans certaines municipalités, le conseil municipal forme une équipe unie, qui travaille de concert avec les groupes communautaires et les fonctionnaires. Dans d'autres, la relation partenariale et la communication sont moins évidentes.

Or, le rôle des municipalités étant de plus en plus complexe et les responsabilités ayant augmenté avec les années, la communication et la concertation deviennent primordiales.

- **Les collègues du conseil**

Le conseil municipal est le premier lieu où vous devez exercer votre influence. Plus le conseil est harmonieux et plus il est possible de réaliser de grands projets. L'un des plus grands obstacles à la collaboration au sein des conseils municipaux est l'absence de consensus due à une méconnaissance de l'opinion réelle de ses collègues ou de divergences profondes entre les diverses opinions et modes de fonctionnement des divers membres des conseils municipaux.

### **Méconnaissance de l'opinion de ses collègues**

Si, lorsque les élections municipales ont eu lieu, vous faisiez partie d'une équipe ou d'un parti, vous avez sans doute eu l'occasion d'échanger sur vos priorités, vos valeurs et votre mode de gestion avant de réaliser le programme de l'équipe ou pour obtenir votre adhésion au groupe.

Dans le cas contraire, si plusieurs membres du conseil municipal ont été élus par acclamation ou sans programme électoral, il est probable que vous connaissiez peu les opinions et les dossiers qui tiennent à cœur de vos collègues, qu'il s'agisse de la mairesse et du maire, ou encore des autres membres de votre conseil municipal. Pour créer des alliances, pour départager les perceptions de la réalité et pour renforcer la cohésion du conseil municipal, il peut être intéressant de multiplier les occasions de mieux faire connaissance.

Pour ce faire, suggérez au conseil municipal une démarche de planification stratégique qui pourra par la suite être utilisée pour les prochaines années; c'est l'outil de base de plusieurs municipalités. Pour les soutenir dans cette planification stratégique, les conseils municipaux utilisent souvent l'aide de l'urbaniste ou de la direction générale de la municipalité.

Le conseil peut prendre conscience de la réalité locale à l'aide de statistiques de base (diversité de la population, scolarité, emploi, déplacements, etc.), disponibles sur le site de Statistique Canada [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca). L'exercice en vaut la peine parce que la réalité est rarement conforme à la perception que nous avons de nos milieux.

Suggérez que ces rencontres aient lieu en dehors du cadre habituel de l'hôtel de ville, cellulaires éteints. En consacrant une ou plusieurs journées spécifiquement à cette tâche, il est possible de définir un plan d'action issu d'une vision concertée, mais également de mieux se connaître.

En travaillant mais également en partageant les repas et les pauses ensemble, vous pourriez vous découvrir des affinités. Pour renforcer votre influence, essayez de définir comment vos collègues se situent par rapport aux divers dossiers traités, qu'elle est leur vision de la municipalité et quels sont les dossiers qui posent un problème de consensus. Face à ceux-ci, essayez de trouver une approche *gagnant-gagnant*, en analysant les avantages ou les compromis qui pourraient permettre d'obtenir l'adhésion.

Dans un autre ordre d'idées, profitez des occasions qui se présentent pour rencontrer les autres membres du conseil pour jaser de choses et d'autres, et parfois pour discuter à l'avance de dossiers. Profitez du co-voiturage pour des activités de formation ou de rencontres intra-MRC pour discuter de diverses questions. Ne sous-estimez pas l'importance de sujets banals pour mieux comprendre les motivations et les intérêts de vos collègues.

Attentions : si la communication et la recherche de points de vue communs est à la base de la concertation, vous n'avez pas avantage à dénigrer certains autres de vos

collègues dans le but de développer des liens; ce faisant, vous donneriez l'autorisation tacite d'agir de façon semblable envers vous.

### **Divergence d'opinion et modes de fonctionnement différent que vos collègues**

S'il y a certains dossiers pour lesquels vous obtiendrez un appui assez facilement, certains autres achopperont. De plus, les décisions municipales étant souvent acquises par négociations soutenues entre gens qui n'ont souvent pas la même vision du monde, il est essentiel de prioriser. Surtout en début de mandat, vous pouvez avoir l'impression que personne ne pense comme vous et que tout est important. Comment alors faire pour ne pas perdre sur des dossiers qui vous semblent fondamentaux? Utilisez l'allégorie des *chevaux de bataille*.

#### ***Suggestion pour prioriser les dossiers – les chevaux de bataille***

Imaginez que vous avez une écurie et que vous élevez des chevaux... de bataille.

**Dans l'écurie**, déterminez un maximum de 3 ou 4 chevaux de bataille (dossiers) qui vous semblent fondamentaux et qui ne sont pas négociables. Ce sont vos dossiers prioritaires, par exemple les questions d'éthique, la protection des enfants, la transparence, une offre de services en loisirs équitable, l'élimination du gaspillage, etc.

**Dans l'enclos**, déterminez également un maximum de 3 ou 4 chevaux de bataille, c'est-à-dire des dossiers que vous trouvez importants mais que vous êtes prête à négocier pour préserver vos chevaux de bataille qui sont dans l'écurie (les dossiers prioritaires).

**Dans le champ**, ce sont tous les autres dossiers, que vous défendez si c'est possible mais sur lesquels vous pouvez céder pour mieux défendre vos dossiers prioritaires ou importants.

Pourquoi faire cela? En ne priorisant pas, vous risquez d'avoir beaucoup de difficultés à défendre certains dossiers et risquez d'être considérée comme celle qui n'est jamais d'accord. De plus, le fait de prioriser facilitera la vie de vos collègues, qui pourront jauger ainsi de leurs propres difficultés de négociation pour des dossiers qui leur tiennent à coeur.

Si les relations avec les membres de votre conseil municipal sont importantes, bien d'autres personnes peuvent vous permettre d'augmenter votre influence.

- **Les fonctionnaires et les professionnels attirés à certains dossiers**

Les dossiers municipaux sont souvent complexes et peuvent comporter plusieurs angles de vue. Or, les fonctionnaires municipaux, qui ont souvent une longue expérience et qui gèrent le quotidien de la municipalité, sont des atouts précieux, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, ils ont souvent une conception très « terrain » du projet et connaissent souvent l'historique de celui-ci; mais ils ont également une bonne connaissance du conseil municipal et peuvent vous offrir des conseils judicieux sur des stratégies pour défendre votre dossier. Il peut être intéressant de consulter séparément plusieurs fonctionnaires (direction générale, chef pompier, inspectrice, etc.) afin d'avoir une idée d'ensemble, tant sur le dossier que sur la façon de le présenter.

De même, dans le cas de dossier fort complexes, tels que l'assainissement des eaux, la tarification d'un service public ou le développement de nouveaux quartiers, il peut être pertinent de consulter directement les professionnels supervisant le dossier : firme de génie, d'urbanisme, fiscalistes, etc. Ces personnes peuvent prendre du temps pour vous expliquer davantage le projet, ce qui peut être nécessaire si vous avez effectué diverses recherches au préalable. Rappelez-vous simplement que vous ne pouvez prendre aucune décision par vous-mêmes : c'est le conseil qui est souverain.

- **Les comités para-municipaux**

**Les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU), loisirs, toponymie, sécurité publique, etc.**

Que vous soyez membre de ces comités ou non, vous pouvez communiquer avec leurs membres afin de mieux comprendre toutes les facettes d'un dossier. En effet, bien que souvent consultatifs, ces comités sont « spécialisés » dans certains dossiers et peuvent vous éclairer de façon non négligeable. Plusieurs de ces gens apprécieront que vous reconnaissiez leur expertise et leur dévouement pour la municipalité.

## **Les commissions Femmes et ville**

Mis en place pour accélérer l'égalité entre les femmes et les hommes, il existe actuellement sept comités et commissions Femmes et ville au Québec. Ce sont des comités para-municipaux composés de huit à vingt femmes, incluant des élues municipales et parfois quelques hommes, et dont les mandats sont fort variés. Le but principal est néanmoins de faire des recommandations aux conseils municipaux afin de s'assurer que la ville réponde autant aux besoins et intérêts des femmes que des hommes. Vous pouvez avoir tous les détails en consultant le guide d'implantation des comités et commissions Femmes et ville.

- **Les groupes communautaires**

### **Les groupes de femmes**

Si les mairesses et conseillères défendent les intérêts tant des hommes que des femmes et que l'égalité est l'affaire de tout le monde, les groupes de femmes peuvent être d'un grand soutien. Plusieurs d'entre elles apprécient l'expertise que vous pouvez leur apporter à titre d'élue, que ce soit pour mieux comprendre comment fonctionne la municipalité ou encore les sujets traités. Profitez-en pour leur offrir de les tenir au courant des décisions et de la vision stratégique du conseil. De leur côté, en prenant part aux activités de la municipalité et en assistant aux séances de conseil, à titre de citoyennes et de groupes communautaires, elles pourraient être fort utiles pour vous aider à soutenir des dossiers que vous défendez et qui leur tiennent à cœur, comme la sécurité, le financement d'activités charitables ou la reconnaissance de l'importance d'alterner les noms de femmes et d'hommes pour les nouvelles rues, les édifices, etc.

Il est important de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est la responsabilité des hommes comme des femmes, de même que l'ensemble des dossiers, que ceux-ci soient techniques (voirie, aqueduc, etc.) ou sociaux (loisirs, sécurité, enfants, etc.)

## **Les autres groupes communautaires**

Dans la plupart des municipalités, on retrouve divers groupes, que ce soient pour les loisirs, l'embellissement, la bibliothèque, la culture, l'environnement, les Optimistes, etc.

Lorsque des membres du conseil municipal participent de façon active à un groupe communautaire, les relations et l'aboutissement de projets structurants pour la municipalité en sont facilités.

Comme il n'est pas possible d'être partout à la fois, votre rôle peut constituer à informer ces groupes des dossiers traités dans la municipalité, en demandant leur appui, selon les besoins, et en mettant en valeur leur expertise particulière; ainsi, vous augmenterez simultanément votre influence et la leur.

## Les gens qui peuvent vous aider hors de la municipalité

Plusieurs décisions sont du ressort de la MRC (municipalité régionale de comté), de la Conférence régionale des élus (CRÉ), voire même des ministères. Les associations et les réseaux municipaux ont également une expertise considérable et peuvent vous permettre de mieux apprivoiser les différentes facettes des dossiers que vous traitez.

De plus, plutôt que de réinventer la roue, lors de la préparation d'un règlement ou dans certains dossiers spécifiques, les municipalités ont tendance à consulter d'autres municipalités qui ont déjà vécu la même situation. En connaissant davantage les mandats et l'influence de ces structures, et en créant des liens avec des gens issus de celles-ci, votre influence augmentera également.

### La municipalité régionale de comté (MRC)

Malgré son nom, la MRC est une instance locale, composée de l'ensemble de ses mairesses et maires. La taille d'une MRC peut varier grandement et peut faire partie, en tout ou non, des communautés métropolitaines, dans le cas de Québec, Montréal et Gatineau.

Les plans d'urbanisme et les règlements municipaux devant être conformes au schéma d'aménagement des MRC, celles-ci sont une source d'information importante pour mieux connaître un grand nombre de dossiers municipaux. Les MRC organisent des séances d'information et de consultation sur divers sujets et peuvent également faire des événements. En participant aux diverses activités de la MRC et en se renseignant sur l'impact de celle-ci dans les dossiers municipaux, il est possible de rencontrer les mairesses et maires des municipalités avoisinantes, de mieux connaître leurs intérêts et de contribuer à la défense de dossiers communs.

De plus, si ce sont les mairesses qui y siègent, il est possible d'y siéger à titre de mairesse ou maire suppléant. Alors que dans certaines municipalités, ce rôle est dévolu par la mairesse ou le maire, un grand nombre de municipalités font une rotation afin de

permettre à tous les membres du conseil d'obtenir de l'influence et de l'expérience liées à ce poste de direction.

### Les Conférences régionales des élus

Remplaçant les défunts conseils régionaux de développement (CRD) et sur les territoires des régions administratives, les Conférences régionales des élus regroupent les mairesses et maires des municipalités de plus de 5000 personnes ainsi que des gens représentant divers groupes partenaires du milieu: jeunes, femmes, affaires, bio alimentaire, culture, environnement, etc.

Les CRÉ ont reçu du gouvernement québécois le mandat de définir une planification quinquennale des régions et d'assurer le financement de projets structurants pour la région, en concertation avec le milieu. Celles-ci doivent également tenir compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse et le développement durable (article 99).

Si les conseillères et conseillers ne sont pas inclus *per se* dans la structure décisionnelle des CRÉ, celles-ci organisent plusieurs consultations, ainsi que des commissions et des sous-comités, ce qui peut vous permettre de siéger, selon les règlements et la situation ayant cours dans votre CRÉ.

### Les réunions intermunicipales

Les rencontres liées aux régies intermunicipales et autres structures appartenant simultanément à plusieurs municipalités permettent de rencontrer des membres des conseils municipaux avoisinants et développer ainsi des liens. Ceux-ci peuvent s'avérer importants pour défendre des dossiers supramunicipaux auprès de la MRC, de la CRÉ ou des ministères, par exemple, mais également pour développer des projets structurants, tels qu'une image récréotouristique cohérente d'un ensemble de villages, par exemple.

## **Les mairesses et conseillères d'autres conseils municipaux**

Souvent isolées dans leur conseil municipal respectif, les mairesses et conseillères peuvent profiter de ces occasions pour se rencontrer entre elles et suggérer des activités de réseautage telles que des rencontres-plaisir dans un restaurant, histoire d'échanger sur l'actualité locale. Ces rencontres peuvent être uniquement composées de mairesses et conseillères ou inclure des femmes dynamiques du milieu, ce qui peut alors avoir un effet d'entraînement pour augmenter le nombre de femmes dans les conseils municipaux. Il est à noter qu'en Montérégie-Est, les rencontres d'élues intra-MRC sont soutenues par le RÉMM-EST.

## **Les associations et réseaux municipaux**

Tant la Fédération québécoise des municipalités (FQM) que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) représentent les intérêts de leurs membres, les municipalités, auprès du gouvernement et autres instances. En plus des assises et du congrès annuels, les deux associations offrent des occasions multiples de réseautage – formation, commissions itinérantes, comités -, qui sont autant d'occasions de développer son influence. En plus de la FQM et de l'UMQ, certaines municipalités québécoises sont également membres de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), connue surtout pour la gestion du Fonds vert et le travail de représentation auprès des autorités fédérales.

Les activités du Carrefour Action municipale et famille (CAMF) et du Réseau québécois de villes et villages en santé (RQVVS) sont également l'occasion de créer des projets et de rencontrer des membres de conseils municipaux issus de nombreuses municipalités; ces réseaux sont une source précieuse d'information et de bonnes pratiques municipales.

## Les occasions de démontrer votre influence

En plus de développer des liens avec les gens qui vous entourent et qui peuvent vous aider à réaliser des projets qui sont bénéfiques pour votre municipalité, votre implication dans les rencontres conseil municipal/population est essentielle pour vous permettre de créer des liens et une influence durable. De même, il vous est possible de soutenir certaines actions de la municipalité, qui peuvent sembler controversées à première vue, mais qui renforcent la cohésion locale.

### les rencontres entre le conseil municipal et la population

#### Les rencontres informelles et les caucus publics

Plusieurs municipalités ont mis en place des rencontres informelles, et ce, pour deux raisons principales :

- ❖ mieux comprendre les dossiers qui préoccupent la population
- ❖ rapprocher le conseil municipal de la population

Lors de ces rencontres, on invite la population à venir discuter de sujets qui les touchent, sans qu'il y ait une procédure formelle qui ont tendance à être intimidantes :

- ❖ pas d'ordre du jour
- ❖ aménagement plus convivial de la salle de rencontre
- ❖ réseautage avant et après la réunion

D'autres municipalités ont décidé que leurs rencontres plénières auraient lieu en public et non à huis clos, hormis bien sûr pour ce qui est de dossiers confidentiels. Contrairement au mythe, un grand nombre de décisions municipales peuvent être prises en public. Ce faisant, on diminue l'impression qu'on souvent les citoyennes et citoyens que « tout est joué d'avance ».

Que ce soient les soirées informelles du conseil ou les caucus publics, ces rencontres ont pour but de familiariser les gens avec le rôle du conseil municipal; en effet, plusieurs personnes se sentent intimidées par ce type d'autorité, surtout dans un contexte où les documents sont difficiles à comprendre (avis public, règlements de zonage, etc.)

Dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à Montréal, suivant l'exemple célèbre de Porto Alegre, au Brésil, on vient de réaliser un exercice de budget « participatif ». À l'inverse de la pratique habituelle, qui consiste pour le conseil municipal à proposer un budget qui est ensuite proposé à la population, on travaille directement avec celle-ci, par exemple pour définir les priorités dans la mise en place ou le maintien des infrastructures.

## les référendums et les pétitions

Pour plusieurs règlements, dont les règlements de zonage et d'emprunt, la loi prévoit une ou plusieurs journées de tenue de registre. Si le nombre de signatures requis pour demander un référendum est atteint, trois solutions principales s'offrent alors au conseil municipal :

1. Retirer ledit règlement
2. Revoir ledit règlement
3. Faire un référendum

Le référendum étant une procédure dont les frais peuvent être substantiels, il peut être tentant de simplement retirer ou retravailler le règlement qui pose problème. Dans le cas où le conseil revoit le règlement, il peut être stratégique de travailler de concert avec la population; ainsi, il est possible de mieux comprendre les problèmes et de les solutionner dans la rédaction du nouveau règlement.

La population peut également déposer une pétition au conseil municipal. Bien que celle-ci n'ait pas de valeur légale à proprement parler, la pétition constitue un outil fort utilisé par la population afin de tenter de trouver une solution ou pour s'opposer à des décisions municipales. Encore une fois, la pétition peut être l'occasion de discuter avec les gens pour trouver une solution gagnante pour toutes les parties. Mais attention, à titre de membre du conseil municipal, vous n'avez pas à signer vous-même la pétition; si vous êtes d'accord avec l'objet de celle-ci, profitez plutôt de votre influence pour appuyer la pétition en convaincant vos collègues du bien-fondé de celle-ci.

## **Apprendre à prendre**

Voici une série de petites réflexions sur le rôle principal des mairesses et conseillères, ainsi que leurs collègues masculins. Ainsi, les membres des conseils municipaux doivent **PRENDRE...**

**...la parole.** En effet, si vous ne parlez jamais, il n'est pas très utile d'être élue puisqu'on ne peut pas bénéficier pleinement de votre apport aux décisions municipales. Comme bien d'autres personnes, vous pouvez trouver qu'il est gênant de devoir s'opposer, ou poser des questions d'éclaircissement. Rappelez-vous que vous défendez l'intérêt de votre population et que vous travaillez pour celle-ci; cela vous donnera du courage pour entrer dans la discussion. Sachez aussi que bien des gens n'osent pas poser des questions, mais espèrent que d'autres le feront à leur place, pour qu'ils puissent comprendre. Si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour les autres, population ou collègues.

**...le crédit.** Plusieurs mairesses et conseillères ne prennent pas le crédit de leurs réalisations, en se disant que l'important, c'est que ça soit fait. Prenez alors le crédit en soulignant le travail d'équipe dans laquelle vous étiez; se partager les éloges, c'est moins gênant. Mais si c'est vraiment votre œuvre ou votre idée, il est important que vous en preniez le crédit. N'oubliez pas que l'une de vos tâches est la promotion de votre rôle d'élue et vous constituez un modèle pour les autres femmes de tout âge. De plus, si d'autres personnes prennent le crédit en votre nom, ce sont elles qui risquent d'être favorisées pour réaliser d'autres projets qu'elles ne pourront mener à bien comme vous, puisqu'elles n'en sont pas les instigatrices.

**...la défense de dossiers peu populaires ou des décisions controversées.** Au cœur des débats, il est parfois utile de se rappeler que l'intérêt collectif doit prendre le pas sur l'intérêt privé. Cela implique parfois d'être la seule élue à défendre un dossier. C'est souvent le cas de dossiers qui traitent d'égalité entre les femmes et les hommes ou d'autres dossiers dont la municipalité peut s'occuper mais n'en a pas l'obligation (culture, ados, environnement, etc.). Si vous êtes convaincue que vous travaillez pour le bien public, renforcez votre position avec d'autres personnes de la municipalité qui pensent comme vous et qui peuvent vous appuyer, voire faire des pressions pour que le dossier soit accepté.

## Conclusion

La démocratie est un exercice qui se joue à plusieurs et sa force tient à l'importance de sa concertation et de sa vision à long terme du bien public. De nos jours, le rôle de l'élue municipale, tant conseillère que mairesse, s'est passablement diversifié. Les décisions sont souvent difficiles à prendre parce qu'elles sont complexes et nécessitent des connaissances variées. Cette responsabilité se partage entre les divers membres des conseils municipaux, ce qui permet une vision plus globale, d'où l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes, étant donné les différences fondamentales entre la réalité des unes et des autres.

Simultanément, on constate qu'au palier qu'il y a tout à la fois désintéressement, taux peu élevé de vote aux élections municipales et une reconnaissance de plus en plus grande, pour bien des groupes, de l'importance de « s'occuper de ses affaires ». De nombreux groupes, ou encore des citoyennes et citoyens « ordinaires », veulent prendre part aux décisions qui les touchent directement. À titre d'élue, vous pouvez jouer un rôle de premier plan pour faire le pont entre eux et le conseil municipal.

Le fait de renforcer votre influence avec les diverses personnes qui vous entourent ne devrait pas être vu comme opportuniste, bien au contraire : une meilleure connaissance de l'opinion qu'ont les divers partenaires du milieu face aux intérêts et enjeux publics ne peut qu'être bénéfique pour votre communauté.

On dit souvent que les hommes ont beaucoup plus de réseaux que les femmes; tel qu'illustré dans ce petit guide, il n'en tient qu'à vous pour utiliser votre réseau municipal, dans une vision *gagnant-gagnant* qui profitera à l'ensemble de la collectivité.

Idée originale et rédaction : Kim Cornelissen  
@ RÉMME, juin 2006